

Qui était Maxime Lefort ?

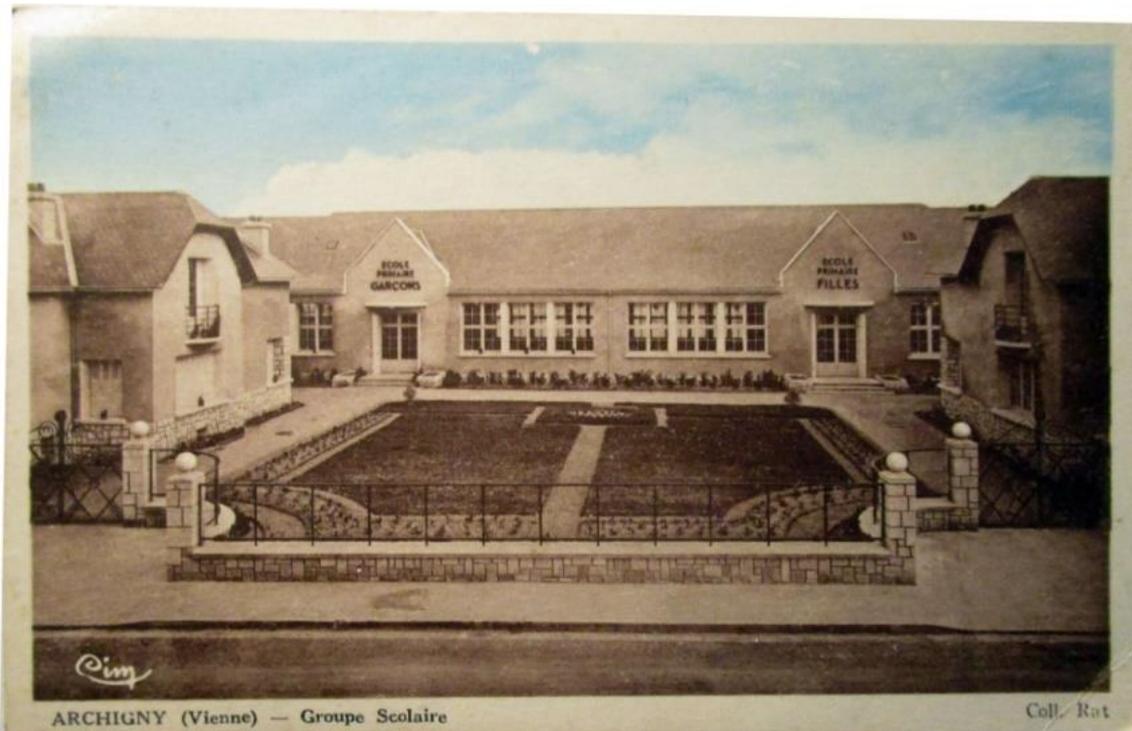
FRANÇOISE GLAIN

Connaissez-vous Maxime Lefort ?
Seul le groupe scolaire d'Archigny qui porte son nom peut interpeller les Archignois.
Et pourtant, son engagement pour ce village n'a pas été des moindres !

Parlons donc un peu de Maxime, le soldat, l'instituteur, l'animateur entrepreneur...



Maxime Lefort



Le groupe scolaire construit en 1936, CPA coll. HPA



L'école primaire Maxime Lefort en 2020, © Michel Marasse

Le 18 février 2016, par délibération communale, l'école primaire d'Archigny prend la dénomination de : ***École primaire Maxime Lefort.***

Aucune inauguration n'a été faite...

Le soldat

Maxime Lefort est né le 19 mai 1914 à Adriers, dans la Vienne.

Il est le fils de Maxime et de Marguerite Marie Louise Guillon.

Classe de mobilisation : 1929

Numéro matricule : 695.

Signalement : cheveux foncés, yeux bleus, front ordinaire, nez droit, visage ovale. Taille : 1,76 m.

Engagé volontaire pour la durée d'un an le 15 octobre 1934 à la sous-intendance de Poitiers. Arrivé au corps le 20 octobre 1934. Nommé brigadier le 15 avril 1935, puis brigadier-chef. Nommé maréchal des logis en août 1935. Réserve le 15 octobre 1935. Envoyé en congé le 12 octobre 1935 et rayé des listes le 15 octobre de la même année.

Affecté artillerie n° 12 le 24 mai 1936.

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} septembre 1939, arrivé le 2 septembre 1939.

Affecté au 112^e RAL, 10^e bataillon, dépôt d'artillerie n° 29 ledit jour.

Parti aux Armées le 11 septembre 1939.

Nommé maréchal des logis chef le 1^{er} juin 1940.

Fait prisonnier à Sainte-Hélène, dans les Vosges, le 22 juin 1940 et envoyé au *Stalag III B* (puis *Stalag III A* juste avant sa libération) sous le matricule 41 985. Rapatrié le 26 avril 1942.

Père de 2 enfants, affecté à la classe 1929.

Démobilisé le 29 avril 1942.

Classé réformé temporaire n° 1 par la C.R. de Poitiers au 30 juillet 1942. Invalidité temporaire de 15 % pour légers reliquats de rhumatismes articulaires des deux genoux. Maintenu au même taux le 27 novembre 1942. Passé à 25 % par la C.R. de Poitiers le 5 mars 1943 et ajout de 10 % le 10 juin 1943 pour présomption de très légères séquelles pleurétiques poumon gauche. Classé SX¹, 25 %, le 3 février 1944 pour arthrite sèche des deux genoux et reliquat de rhumatismes articulaires. Maintenu SX, 40 %, le 14 mai 1948 puis passé à 45 % le 15 septembre 1950 pour arthrite chronique rhumatismale des deux genoux. Maintenu SX 45 % par la CR de Tours le 28 juillet 1953 : arthrite chronique rhumatismale des deux genoux ; genou droit assez volumineux, légère hydarthrose, limitation des mouvements, craquements nombreux ; mêmes signes du côté gauche sans hydarthrose. Cicatrices d'anciennes interventions [certainement suite d'opération durant son internement], fatigabilité rapide, accroupissement difficile, légère gêne fonctionnelle.

Après la guerre, il fut affecté à l'UGT section 8620, rattachée au 33^e régiment d'artillerie.

Campagnes

Intérieur sous les ordres du général commandant la région, du 2 septembre 1939 au 10 septembre 1939.

Armées sous les ordres du général commandant en chef du 11 septembre 1939 au 21 juin 1940.

Captivité du 22 juin 1940 au 25 avril 1942.

¹ SX : service auxiliaire. Les hommes affectés à ce service étaient employés à des tâches diverses mais ne pouvaient pas, en raison de leur état de santé, servir au front.

Le 112^e RAL

Le 112^e régiment d'artillerie lourde (RAL) a été créé pendant la Première Guerre mondiale. Durant la Seconde Guerre mondiale, il était le régiment d'ALCA² du XII^e corps d'armée de la 5^e armée.

Il était affecté dans l'Est et y est resté jusqu'à la fin de la campagne.

Dans le résumé des marches et opérations du XII^e corps d'armée³ de 1939 à 1945, nous notons ce qui suit :

1940 – 18 juin

Dispersion en profondeur des divisions du XII^e CA retraitant des Vosges vers la Moselle.

Constitution d'un front improvisé sur la Moselle d'Épinal, face au sud-ouest, dans un premier temps par le groupement de GR Pichon, dans un deuxième temps par les éléments de tête des DI : 70^e DI et 144^e RAL de Châtel à la forêt d'Épinal ; 30^e DI et 112^e RAL de la forêt d'Épinal à Éloyes.

Déplacement du groupement Pichon envoyé d'urgence vers Remiremont en couverture sud du CA.

Franchissement de la Moselle par l'ennemi. Avant-gardes 30^e DI rejetée à l'est de la forêt d'Épinal ; Violents combats sur le front de la 70^e DI. Destruction des ponts sur la Moselle entre Charmes et Épinal. Perte d'Épinal, Thaon et Girmont.

Ce même jour, le général de Gaulle prononce sur les ondes de la BBC « L'appel du 18 juin », message symbole de la résistance française et du refus de la défaite. Il répétera ce message, légèrement modifié, à plusieurs reprises dans les jours qui suivront.

Capturé

1940 – 20 juin

Forte pression ennemie sur tout le front de la Moselle ; repli du XII^e CA sur la ligne : forêt de Padoux-Girecourt-Deycimont-Bruyères

Avance ennemie nord-sud en direction de Rambervillers. XII^e CA découvert au nord par suite débordement des VI^e et XX^e CA sur le canal de la Marne au Rhin.

1940 – 21 au 23 juin

XII^e CA complètement encerclé et dissocié entre Vosges et Moselle. Capture de ses éléments, notamment dans les régions de Rambervillers, Remiremont et du Donon.

Maxime Lefort fut capturé, avec plusieurs milliers d'hommes, le 22 juin 1940 dans la région de Rambervillers, puis conduit au *Dulag* de Baccarat.

Le général de Gaulle répète, ce jour-là, son appel au cours d'un discours enregistré et conservé. Les textes du 18 et du 22 juin sont souvent confondus.

Dès sa libération, Maxime Lefort écrit et publie ses mémoires de guerre, sous le nom de Max Lefort, dans un livre intitulé ***Un prisonnier de la Vienne au Stalag III B.***

Notre association l'a réédité en 2021 avec des compléments d'informations fournies par la famille.

² ALCA : artillerie lourde de corps d'armée

³ Ministère des Armées. *État-major de l'armée de terre, service historique : Guerre 1939-1945, Les Grandes Unités Françaises, historiques succincts*, Paris, Imprimerie nationale, 1967. Consultable aux AD86 cote in 4°34.

L'enseignant

Maxime Lefort est donc né le 19 mai 1914 à la ferme de *Chez-Pougy*, commune d'Adriers, dans la Vienne.

Il est le fils de Maxime, 29 ans, cultivateur, et de Marguerite Marie Louise Guillon, 22 ans, sans profession.

Le 1^{er} octobre 1931 Maxime, âgé de 17 ans et demie, entre à l'École Normale d'Instituteurs de Poitiers et y termine ses trois années le 13 juillet 1934.

Le six juillet 1934, il sollicite, par écrit, un poste d'instituteur auprès de l'Inspecteur de l'Académie, si possible dans le canton de l'Ile-Jourdain (Adriers ou Moulismes), sinon en Seine ou Seine-et-Oise.

Par un autre courrier, daté du 10 octobre, il demande un congé d'un an, du 15 octobre 1934 au 12 octobre 1935, pour accomplir son service militaire en tant qu'engagé volontaire.

Le 30 novembre 1934, certainement sur congé de sa caserne, il passe son certificat d'aptitude pédagogique, classe supérieure. À l'épreuve écrite il obtient la note 16, à l'épreuve orale 14 et bénéficie donc d'une moyenne générale de 15. Il est admis à l'unanimité avec la mention suivante : *Jeune homme très estimable, qui a déjà la maturité et l'autorité d'un maître, capable dès maintenant de rendre de grands services.*

En 1934 toujours, il passe son certificat d'aptitude en gymnastique.

En mai 1935, il fait part, à l'inspecteur de l'Académie, de sa libération probable du service militaire en octobre de la même année, et confirme, par un second courrier daté du 15 octobre, son entrée en fonction le 16 octobre 1935 à son poste d'instituteur à l'école géminée de Dercé, dans la Vienne.

Ce poste d'enseignant est son premier.

Le 7 septembre 1935, il épouse Yvonne Georgette Courin à Monts-sur-Guesnes (Vienne).

Janvier 1937, vérification du bon fonctionnement de son enseignement par l'inspecteur de l'Académie et les appréciations générales du rapport sont les suivantes : *M. Lefort est un jeune instituteur appliqué, sérieux, intelligent et méthodique ; j'emporte une bonne impression de ma visite.* La note 15 lui est attribuée.

À la déclaration de la guerre, il enseigne, avec son épouse, à Maillé, dans la Vienne.

Le 2 septembre 1939 il est incorporé au 112^e RAL (régiment d'artillerie lourde) 10^e batterie en tant que maréchal des logis, pour une solde de 1,95 franc par jour.

Yvonne reste donc seule avec leur fils, Max, né en janvier de la même année.

Le 112^e RAL part combattre dans l'est de la France où, le 22 juin 1940, Maxime et les hommes de son régiment sont capturés par l'ennemi à Sainte-Hélène, dans les Vosges.

Il est incarcéré au *Stalag III B*, sera transféré au *Stalag III A* juste avant sa libération. Il en est rapatrié le 26 avril 1942.

La date officielle de sa démobilisation est le 29 avril 1942.

Il présente un état d'anémie et de dénutrition avancé nécessitant un repos et une interruption de service d'environ deux mois. Un certificat médical est délivré par le docteur Désormeaux, d'Ayron, transmis, bien entendu, à l'Inspection académique qui accepte le congé.

En juillet 1942, par courrier à l'Inspecteur d'Académie, il sollicite l'autorisation de faire une demande au Commissariat à l'Éducation générale et aux Sports en vue d'être inscrit comme candidat à un poste de professeur ou moniteur d'éducation physique délégué, car il envisage la préparation de la première partie du professorat d'E.P. L'avis de l'inspecteur est favorable,

mais, en octobre 1942, Maxime reprend son poste d'instituteur à Maillé après avoir refusé sa nomination comme moniteur délégué d'éducation physique au collège de Loudun.

En mars 1943 naît son deuxième fils, Christian.

De chargé d'école en octobre 1938 il est reclassé directeur 3 classes en octobre 1943.

Le 16 octobre 1945, il est nommé, avec son épouse, à Archigny. Instituteur de l'école des garçons, il remplace monsieur Barthot.

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------------------|---------------|-----------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Lefort Maxime | 19 Mai 1914 Adriers | 1-10- 1945 | Titulaire | 3 ^e classe | Poitiers 1931-1934 | 1 ^{er} octobre 1945 |
| Lefort Yvonne née Courin | 25 Avril 1914 | 1/10/ 1945 | Titulaire | 4 ^e cl. | Poitiers 1931-1934 | 1 ^{er} /10/1945 |

Enregistrement de Maxime et Yvonne Lefort à l'école d'Archigny en 1945. Extrait du registre scolaire.

À son arrivée dans le village, la France est sortie depuis peu de la Seconde Guerre mondiale traînant derrière elle deuils et privations qui vont encore durer quelques années. La paix retrouvée provoque un certain allant dans la jeune population, notamment rurale.

À Archigny, Maxime Lefort ne fera pas qu'enseigner !

Son dynamisme, sa volonté et son besoin d'entreprendre apporteront à tous les habitants une ouverture sur le plaisir, devenu nécessaire dans cet après-guerre, et un début de modernité.

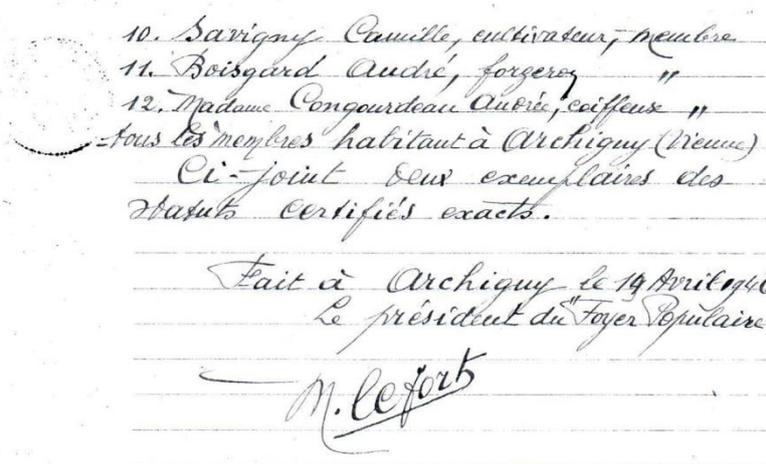


Maxime Lefort et ses élèves, photo de classe 1947, archives FPA

L'animateur entrepreneur

En 1946, Maxime Lefort fonde l'association *Le Foyer Populaire d'Archigny*.

La déclaration et les statuts sont rédigés et transmis à la sous-préfecture de Châtellerault qui en accuse réception le 23 avril 1946



10. Savigny Camille, cultivateur, membre
11. Boisgard André, forgeron "
12. Madame Congourdeau André, caiffeuse "
tous les membres habitant à Archigny (Vienne)
Ci-joint deux exemplaires des
statuts certifiés exacts.
Fait à Archigny le 14 Avril 1946
Le président du Foyer Populaire
M. Lefort

Les statuts mentionnent la fondation, le 14 avril 1946, sous le n° 0861000445, d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination « Foyer Populaire d'Archigny ».

Nous énumérons ci-après quelques-uns de ces articles.

Article 1

L'association dite « Foyer Populaire d'Archigny », association d'éducation populaire et œuvre post et périscolaire fondée en mars 1946, a pour but :

- l'éducation et l'information populaires dans l'entente et la compréhension réciproques ;
- l'initiation à l'entraide sociale ;
- la formation d'une jeunesse paysanne active, éclairée, forte, gaie, unie, fermement attachée à la terre ;
- l'adaptation des adolescents quittant l'école, aux exigences de la vie ;
- la récompense des écoliers par une excursion, en fin d'année scolaire ;
- le soutien actif de l'école publique ;
- faire bénéficier le plus possible les commerçants de la commune des rassemblements provoqués par les fêtes ;
- tout ce qui a pour idéal le relèvement de la valeur morale, physique et intellectuelle de l'individu.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Archigny, département de la Vienne.

Article 2

Les moyens d'action de l'association sont :

- *séances théâtrales avec les jeunes d'Archigny, et cinématographiques ;*
- *conférences d'information ;*
- *bibliothèque populaire ;*
- *excursions etc.*

Les membres du conseil d'administration sont :

Roger Furgé (maire), président d'honneur ;
 Maxime Lefort, président ;
 Maurice Boisgard, vice-président ;
 Daniel Pignon, trésorier ;
 Pierre Demay, secrétaire ;
 Henri Furgé, Léon Jallais, Raymond Gauvin, Moïse Mairé, Camille Savigny, André Boisgard, Andrée Congourdeau.

Lors de sa séance du 3 février 1946, la commune projette l'aménagement d'une salle des fêtes et réunions dans les anciens locaux scolaires occupés partiellement depuis la construction du nouveau groupe scolaire.

Mais ce n'est alors qu'un projet qui va cheminer dans la tête de Maxime Lefort.

En mars 1946, une salle des anciens locaux de l'école publique située derrière la mairie est louée par la municipalité au conseil d'administration du « Foyer Populaire d'Archigny » qui y établit son siège social.

Maxime Lefort fait alors appel à ses anciens camarades de captivité pour la réalisation des travaux. Ils répondent présents, par cette amitié nouée au *Stalag*.

Les matériaux sont achetés chez les artisans locaux.

Il s'adresse aux habitants d'Archigny, battant la campagne pour démarcher tous les agriculteurs en vue de récolter des fonds. Tout le monde contribue, même les moins aisés. De plus, ce n'est pas à fonds perdus. Maxime Lefort est très apprécié pour ses idées, ses actions pour la jeunesse.

Le local est aménagé : 150 m² de parquet, installation électrique sous tube, peinture et décoration. La commune, pour sa part, répare murs et plafonds et installe une cloison mobile pour délimiter la salle de classe toujours occupée par les petits garçons, les petites filles ayant rejoint le nouveau groupe scolaire.

On y installe le théâtre, la bibliothèque, un magnifique poste de TSF et la salle des fêtes.

De nombreux travaux sont effectués en 1946, se prolongeant en 1947.

Des statuts d'utilisation de la salle sont établis.

Le bail est reconduit pour 1956 et les années suivantes.

Dès 1946, de nombreuses représentations théâtrales, des bals, des fêtes se déroulent dans les nouveaux locaux... et la *SACEM*, fondée en 1851, réclame son dû...

Arguant de la fréquence des spectacles, Maxime Lefort demande à la municipalité de revoir son tarif et le conseil municipal accorde au Foyer Populaire une réduction de 50 % sur les taxes aux spectacles pour le bal du 6 avril 1947.

Dans les communes rurales d'après-guerre, l'hygiène est encore rudimentaire. On se lave dans une cuvette, un baquet, le lavoir... la modernisation avance, mais lentement, l'adduction d'eau chez tous les particuliers ne se fera qu'à partir de 1959.

Le 21 avril 1947, Maxime Lefort intercède auprès de la municipalité pour la création de douches municipales et d'une petite salle de réunion dans la cour de l'ancien groupe scolaire derrière la mairie, et ce aux frais du Foyer Populaire. Le maire, Roger Furgé, et le conseil municipal donnent leur accord, profitant des travaux pour faire construire une remise pour les besoins communaux.

Les douches, six cabines, avec au sol des caillebotis en bois et un tabouret dans un coin pour déposer les vêtements, sont alimentées en eau par le puits se trouvant dans le jardin de l'école derrière la mairie. Le chauffage est assuré par les résidus de bois récoltés chez les charpentiers locaux, MM. Mauduit et Congourdeau. Monsieur Sarrasin, cantonnier, puis après lui monsieur Foussard, se charge de récupérer tous les matins les bois non utilisés et alimente le feu.

Archigny, petite commune rurale, se dote donc, dès après-guerre, de douches municipales qui sont très fréquentées puisque l'on vient de loin, des communes voisines, pour s'y laver. À la saison des battages, nombre d'hommes et de femmes venant des communes avoisinantes font la queue sur le trottoir pour y accéder.

Maxime Lefort, président du « Foyer Populaire », fondateur des douches, mais surtout instituteur, veille à l'hygiène de ses écoliers. Tous les vendredis, à la récréation de 15 h 30, il emmène ses élèves, en rang, du groupe scolaire à la douche. Les enfants - chacun apporte sa serviette - se lavent par deux ou trois par cabine.

L'inauguration des douches par des élus locaux doit avoir lieu en décembre 1947.

Pour cet événement d'importance, Maxime Lefort, correspondant au *Libre Poitou*, fait imprimer des affiches publicitaires.

Fin décembre 1947, les élus locaux viennent visiter les installations du foyer rural comprenant les douches, la bibliothèque et la salle des fêtes.

Étaient présents madame Fournout, secrétaire générale des Foyers ruraux de France, messieurs Ravail, préfet de la Vienne et Raymond Jacquet, sous-préfet à Châtellerault.

Dès 1948, Étienne Lejeune, mécanicien d'Archigny, commence des travaux de modernisation des douches : moteur pour pompage de l'eau, chauffage...

Le cinéma prend de l'importance au « Foyer Populaire » et Maxime Lefort achète du matériel de projection en janvier 1948.

Et le cinéma commence à Archigny, ... par deux séances, le 1^{er} et le 2 février 1948, dans la salle des fêtes.

La création du FOYER RURAL d'ARCHIGNY

matériel se, heureusement, toute idée imprégnée de progrès social

Il y a quelques mois, dans ces mêmes colonnes, nous exaltions l'œuvre d'un jeune instituteur, M. Chatrie, de Neudes (Benassy), qui, par son dynamisme, réalisa un verger scolaire, une coopérative fruitière et un terrain de sport scolaire, et celle d'un maire, M. Rogault, de Plaisance, qui put, lui aussi, critiquer les bonnes volontés et dota sa commune d'une salle des fêtes et de douches.

Un autre bel exemple de ce que peut réaliser un directeur d'école nous a été offert dimanche à Archigny, petite commune de 1.700 âmes.

Voici le fruit du travail de M. Maxime Lefort :

Archigny ainsi que nous le notions hier, possédait déjà un groupe scolaire moderne réunissant, dans des classes claires, aux grandes bases vitrées, les deux écoles de filles et de garçons.

Maintenant, avec son foyer rural, elle peut se vanter d'être à l'avant-garde du progrès rural.

Après avoir été à la peine, M. Maxime Lefort était, dimanche, à l'honneur et dut sa modestie en souffrir, nous soulignons aujourd'hui plus complètement que nous avons pu le faire hier, la somme d'efforts qui fut nécessaire au promoteur du foyer rural, pour mener à bien ce qu'il avait conçu.

UNE TACHE ARDUE

Créer le climat nécessaire n'était pas déjà une mince besogne. Aidé d'une douzaine d'amis, M. Lefort réussit à faire admettre l'idée. Restait la réalisation. M. Lefort, ancien prisonnier, s'adressa à ses anciens camarades de captivité. La solidarité née dans les stalags permit d'obtenir les matériaux nécessaires. L'idée de Foyer à Archigny avait dès lors fait un grand pas. On le vit bien lorsque les travaux terminés, sous les commerçants, que seuls leur opinion accordèrent leur publicité pour les programmes destinés

à belle réalisation d'un membre du corps enseignant de l'école républicaine.

« M. Lefort a été nommé il y a 3 ans 1/2 et déjà le Foyer existe. Ses réalisations, d'ailleurs, en terminant, que l'exemple d'Archigny soit suivi ».

M. Ravall, dans une délicate allocution, tint à son tour au nom du Gouvernement à féliciter M. Lefort pour l'œuvre accomplie et à combien le Gouvernement lui était reconnaissant.

S'adressant à M. Lefort, il lui dit : « Vous êtes parti avec un idéal et vous avez réussi. Pourquoi ? Parce que vous êtes animé d'une foi républicaine et démocratique en tout ce qui concerne le progrès social ».

En terminant, M. Ravall adressa aux promoteurs du Foyer Rural et à toute l'assistance, ses vœux personnels et ceux du Gouvernement à l'aube de la nouvelle année.

C'est à Mme Fournout que revint l'honneur de clore cette série d'allocutions ; elle dit sa satisfaction de voir les dames si nombreuses dans la salle.

« La femme, précise-t-elle, est en grande partie responsable de l'écueil rural, par l'influence qu'elle joue, son rôle n'en doit être que plus grand dans la vie du Foyer Rural, car le Foyer existe et maintenant il faut de qu'il vive ».

LA REPRÉSENTATION

Après ces allocutions, débuta la soirée théâtrale ouverte par l'excellent ensemble Masson, composé de M. Roger Masson, Mlle Appert et M. Pierre Videau.

P. Demay, G. Balméau, R. Aubourg et Mlle G. Bernard, qui nous présentèrent à Un de la Réserve à P. Demay, notamment, fut un parfait réserviste ; il trouva en Mlle G. Bernard une « charmante » compagne.

Avec le comique troupe Larmen, Tourangeau d'adoption, mais Châtelain de naissance et un peu d'Archigny par sa femme dont il nous fit un « flatteur » portrait, les rires fusèrent.

Dans le rôle familial à Mlle Dubois (Hildegarde), Mlle Doucet (Hervé), Mlle Méliayer (Pulchérie), un fort accent du terroir et Mlle Bernard (l'assistante sociale), se partagèrent une belle part de succès.

C'est enfin sur la comédie de Jean de Letraz « Echon », interprétée par MM. Barradin, Boissard, Bernard, Est. Mlle Rat, Fournout, Tranchant et Bernard que se balsa le rideau.

A l'entracte, au cours d'un vif d'honneur offert par la Municipalité, M. Brunet, adjoint, avait prononcé une allocution au cours de laquelle il avait fait part des projets de la Municipalité : adduction d'eau, création

d'une compagnie de sapeurs-pompiers et construction de salles de classe.

Un bal fort animé avec l'assistance Masson termina la soirée qui marquera dans les annales de la petite commune d'Archigny, petite par son importance, mais grande par ses réalisations.

LES ALLOCUTIONS

M. Lefort prit le premier la parole et dit sa légitime fierté de recevoir au Foyer les plus hautes personnalités du département dont la présence constituait pour lui un précieux encouragement à l'œuvre qu'il s'était fixée.

M. Lefort annonça encore que le Foyer allait bientôt être doté d'un appareil cinématographique. Il termina en précisant que toutes les réalisations avaient été effectuées sans qu'il en coûte un centime au contribuable d'Archigny.

M. Besson, Directeur régional à la Jeunesse et aux Sports, indique dans quel esprit avaient été fondés les Foyers Ruraux, « nécessité adaptée aux conditions modernes et par laquelle on recherche les formes collectives à une action judicieuse orientée dans l'intérêt commun ».

« Mais, dit-il, les Foyers Ruraux ne sont pas seulement cela ; ils doivent encore préparer aux fonctions sociales et c'est en invitant les jeunes à apporter leur contribution à la vie du Foyer que M. Besson termina son allocution.

M. Pichard, Inspecteur d'Académie, dit ensuite sa fierté de consacrer la

Un gala artistique avec des vedettes nationales et régionales

Le gala qui aura lieu dimanche prochain à la salle des fêtes du Collège St-Joseph sera un véritable « Gala de vedettes nationales et régionales ». Jean Pomy interprétera ses grands succès de la radio et du music hall ; le ténor Gérard Martin présentera un beau répertoire d'opérettes ; le barde poitevin Yves Habaud et Madame se feront entendre dans leurs chants du Poitou ; Paulel et Gominia promettent 30 minutes de fou-rire.

Vous pourrez aussi applaudir le patoisier Gouleplatte, le danseur à claquettes Félpe Rivera, le Pékik Mohamed Ben Gouli, l'homme sans os « Globe Trotter », la fanfause Nanette Roberts, et au piano d'accompagnement la virtuose Maurice Hay. Lever de rideau à 14 h 30 précises.



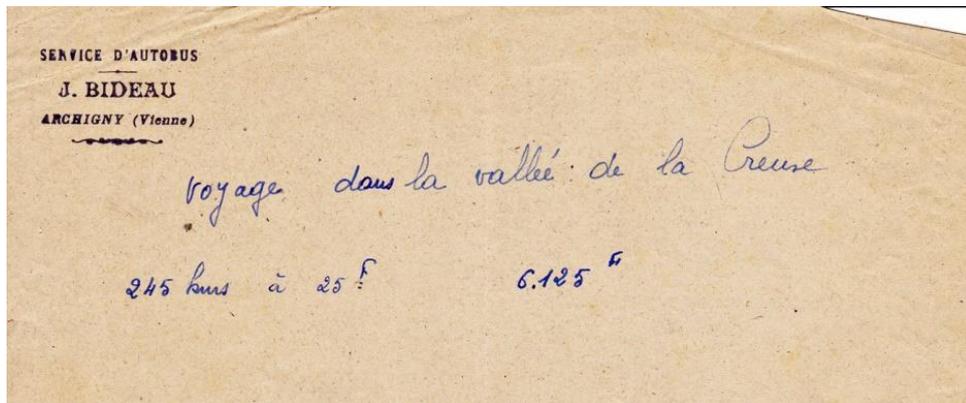
Contre : Mme FOURNOUT, Secrétaire générale des Foyers Ruraux de France, quitte le groupe scolaire à l'issue du banquet qui s'y est déroulé entourée de M. Ravall et de M. Jacquet.

Ci-dessous : Le Foyer rural à gauche les douches et la bibliothèque, à fond la salle des Fêtes.



Le Libre Poitou, décembre 1947, coll. FPA

Aux beaux jours de 1947, un groupe de jeunes participe au voyage organisé par le Foyer Populaire.



Facture des autobus Bideau, d'Archigny, pour le voyage de fin d'année dans la Creuse, archives FPA



Voyage du Foyer Populaire en 1947. À l'extrême gauche, Maxime et Yvonne Lefort, coll. Max Lefort

Maxime Lefort installe dans la cour de l'école des garçons du matériel dédié au sport (agrès, haies, pistes de courses), les garçons sont en short, les filles ricanent en regardant en douce par-dessus le mur séparant les cours et se font sermonner par le maître. Sur l'ancien stade de football il organise des lendits scolaires. C'est également le théâtre, les repas de nouvelle année, des laboureurs, les bals, le cinéma. Il est de toutes les fêtes, de toutes les animations, de toutes les actions sociales.

Les Archignois auraient aimé l'avoir pour maire... il quitte Archigny en septembre 1949.

Il enseigne alors à l'école Ferdinand Buisson, où il est nommé instituteur titulaire adjoint en remplacement de M. Pérès, et son épouse, Yvonne, est nommée, à la même date, à l'école maternelle Krebs, les deux établissements étant situés place Clément Krebs à Châtellerault⁴.

En mai 1952, la direction de la Manufacture nationale d'Armes de Tulle, cherche, pour son école de formation professionnelle, annexe de Châtellerault, à recruter deux instituteurs qui seraient chargés de l'enseignement du français, des mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie) et des sciences physiques (notions de physique, mécanique, électricité).

Maxime Lefort est proposé pour ce poste par l'inspecteur de l'Académie et suite à l'enquête de sécurité militaire, son affectation est effective.

Il est désormais classé comme agent sur contrat du ministère de la Défense nationale.

Le 15 octobre 1957, suite à la demande de Maxime, le contrat est renouvelé pour cinq ans. Il en est de même en octobre 1962.

Il fait, durant toutes ces années, l'objet de promotions et se voit attribuer la médaille de bronze de la Manu⁵ en 1960 puis d'argent en 1962.

Sur sollicitation de Maxime, le contrat qui devait se terminer en 1967 est écourté d'une année et cette rupture est acceptée par M. Rebillard, directeur de la manufacture d'Armes de Châtellerault. L'avenir de l'école de formation étant incertain, Maxime Lefort, seul enseignant, n'est pas remplacé.

Le 13 décembre 1966, l'inspecteur de l'Académie confirme sa réintégration parmi les instituteurs de l'Éducation nationale et l'informe de son nouveau poste qu'il occupera jusqu'en septembre 1969 : délégué à titre provisoire dans les fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique et sportive au poste de conseiller technique départemental à Poitiers.

Après de nombreux échanges de courriers entre le secrétariat de l'Armée et l'Inspection académique, des mises à jour de classifications et revenus se finalisent à l'approche de la retraite.

Le 15 septembre 1969, Maxime Lefort prend sa retraite d'enseignant...

Il décède le 17 juin 2001 à Châtellerault.

⁴ Rive gauche, côté Châteauneuf.

⁵ Manufacture nationale d'Armes.

Le FOYER POPULAIRE est toujours là !

Nous sommes en 2024 et l'association du Foyer Populaire d'Archigny est toujours en vie. De Foyer Popu, elle est devenue FPA, mais c'est bien la même.

Durant ces 78 années, plusieurs présidents se sont succédé pour assurer des animations au Foyer Populaire :

Maxime Lefort (fondateur) 1946 à 1949.

Robert Caillon 1949 à 1960.

Jean Debiais 1960 à 1970.

Daniel Chancerel 1970 à 1981.

Françoise Lonhienne 1981 à 1983.

Bertrand Évain 1983 à 2001.

Michel Marasse depuis le 25 septembre 2001.

À l'occasion de son assemblée générale du 30 janvier 2016, pour les 70 ans de l'association, son président actuel, Michel Marasse, a organisé un repas dans la salle des fêtes communale. Y assistaient quelques anciens présidents et les deux fils de Maxime Lefort, Max et Christian.



De gauche à droite :

Daniel Chancerel, président du FPA de 1970 à 1981.

Christian Lefort, fils du fondateur du FPA, Maxime Lefort.

Michel Marasse, actuel président du FPA depuis 2001.

Max Lefort, fils du fondateur du FPA, Maxime Lefort.

À l'occasion de cet anniversaire, HPA a écrit un livre *Le Foyer Populaire d'Archigny 1946-1976, soixante-dix ans*, édité par l'association FPA.

Le livre de Maxime Lefort (17 €) et le livre du Foyer Popu (10 €) sont disponibles auprès de notre association (contact@hp-archigny.fr ou 0549212385).